

PRESENTATION DE LA GESTION DES OUVRAGES DE REALIMENTATION DU BASSIN DE L'ADOUR SUR LA CAMPAGNE 2024

Retenue de l'Arrêt Darre



Rives & Eaux du Sud-Ouest

Siège social : Chemin de Lalette, CS 50449, 65004 TARBES Cedex

Tél. +33 (0)5 62 51 71 49

contact@riveseteaux.fr

riveseteaux.fr

Historique des versions					
Date	Version	Code interne / Nature / ...	Rédaction	Vérification	Validation
20/12/2024	1		D. LILAS		

SOMMAIRE

1	Introduction	6
2	Contexte climatique	6
3	Gestion estivale de la campagne 2024 sur les sous affluents de l'Adour	10
3.1	<i>Contexte général de la gestion</i>	<i>10</i>
3.2	<i>Les Arrêtés Préfectoraux pris en 2024</i>	<i>13</i>
3.3	<i>Les commissions de gestion en 2024</i>	<i>15</i>
3.4	<i>Synthèse des différents types de messages de gestion envoyés en 2024</i>	<i>16</i>
4	Conclusion	18
5	Annexes : graphiques synthèses	19

Liste des tableaux

Tableau 1 : Dates de début de réalimentation pour chaque axe de gestion 2023 et 2024	11
Tableau 2 : Prise des arrêtés préfectoraux sur les zones d’alerte des affluents de l’Adour en 2024 – Pour les axes réalimentés	13
Tableau 3 : Dates des commissions de gestion effectuées en 2024 (réunion présentielle ou visio)	15
Tableau 4 : Impact du changement de la courbe de tarage à Saint Médard sur les valeurs de débits QMJ du 22/08 au 27/08/2024 .	17

Liste des figures

Figure 1 : Pluviométrie mensuelle à Mont de Marsan 2023-2024	6
Figure 2 : Ecart à la moyenne de pluviométrie et températures de l’intersaison 2023-2024 (Source : Météo France)	7
Figure 3 : Ecart à la moyenne de pluviométrie et températures du printemps et l’été 2024 (Source : Météo France)	8
Figure 4 : Evolution du taux de remplissage global des retenues du bassin de l’Adour en 2023-2024	12
Figure 5 : Evolution des différentes mesures prises sur les zones d’alerte des affluents de l’Adour en 2024	14
Figure 6 : encombrement du seuil de Laujuzan observé le 24/08	16
Figure 7 : Illustration de l’impact du changement de la courbe de tarage à Saint Médard le 28/08/2024 : sous passage du débit d’alerte les 26 et 27/08	17
Figure 8 : Débits mesurés sur l’axe Arros en 2024	19
Figure 9 : Débits mesurés sur l’axe Esteous en 2024	19
Figure 10 : Débits mesurés sur l’axe Midour 32 en 2024	20
Figure 11 : Débits mesurés sur l’axe Midour 40 (Charros) en 2024	20
Figure 12 : Débits mesurés sur l’axe Midour 40 (Arthez) en 2024	21
Figure 13 : Débits mesurés sur la Douze 32 en 2024	21
Figure 14 : Débits mesurés sur la Douze 40 en 2024	22
Figure 15 : Débits mesurés sur l’axe Adour médian en 2024	22
Figure 16 : Débits mesurés sur l’axe Adour Amont en 2024	23
Figure 17 : Débits mesurés sur l’axe Gabas en 2024	23
Figure 18 : Débits mesurés sur l’axe Lees en 2024	24
Figure 19 : Débits mesurés sur l’axe Bahus en 2024	24
Figure 20 : Débits mesurés sur l’axe Louts en 2024	25
Figure 21 : Débits mesurés sur l’axe Luys de France en 2024	25
Figure 22 : Débits mesurés sur l’axe Luys de Béarn (Saint Médard) en 2024	26
Figure 23 : Débits mesurés sur l’axe Luys de Béarn (Sault de Navailles) en 2024	26

1 INTRODUCTION

Dans le cadre de la prise de l'arrêté cadre interdépartemental (ACI) 2023-1039 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau du bassin versant de l'Adour (Adour-Midour-Douze), il est demandé de produire un bilan de la gestion des ouvrages de réalimentation sur toute la durée de la période d'étiage. Un arrêté modifiant l'ACI 2023-1039 a été pris le 06/08/2024 : la modification porte sur la révision des seuils de restrictions de l'axe des Lees afin de les rendre compatibles avec les modalités de gestion de cet axe de réalimentation, directement liées aux débits de l'Adour et au règlement de l'ouvrage du Gabas.

L'objet de cette note est ainsi d'établir une synthèse de la campagne 2024 avec les faits marquants pour chaque axe de gestion géré conjointement par l'IA et Rives et Eaux du Sud-Ouest et en abordant avec précisions ceux où des dispositions particulières ont été prises.

Au travers de cette synthèse, nous présentons également dans cette note quelques éléments de retour d'expérience du point de vue du maître d'ouvrage et du gestionnaire sur l'ACI en soulignant les points positifs (à préserver) et les points à retravailler.

2 CONTEXTE CLIMATIQUE

Quelques éléments graphiques sont présentés ici afin de dresser un bilan du contexte climatique de l'intersaison 2023-2024 :

Figure 1 : Pluviométrie mensuelle à Mont de Marsan 2023-2024

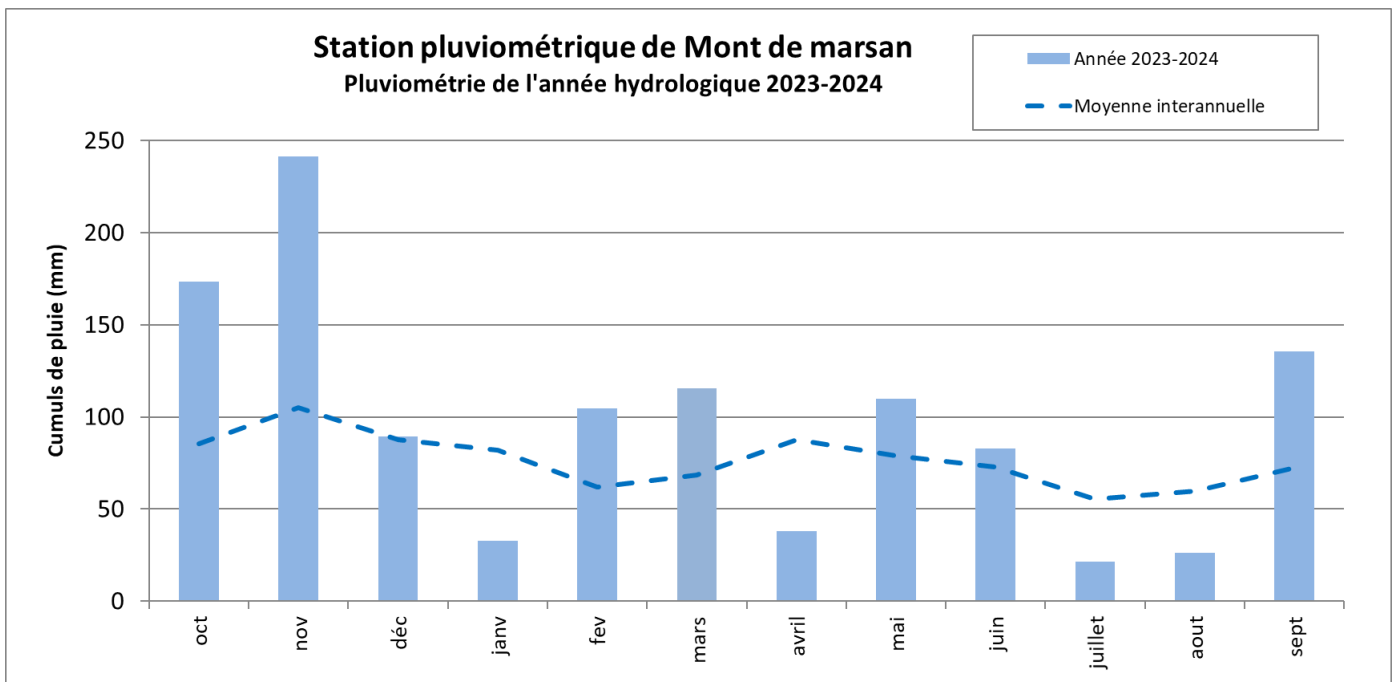


Figure 2 : Ecart à la moyenne de pluviométrie et températures de l'intersaison 2023-2024 (Source : Météo France)

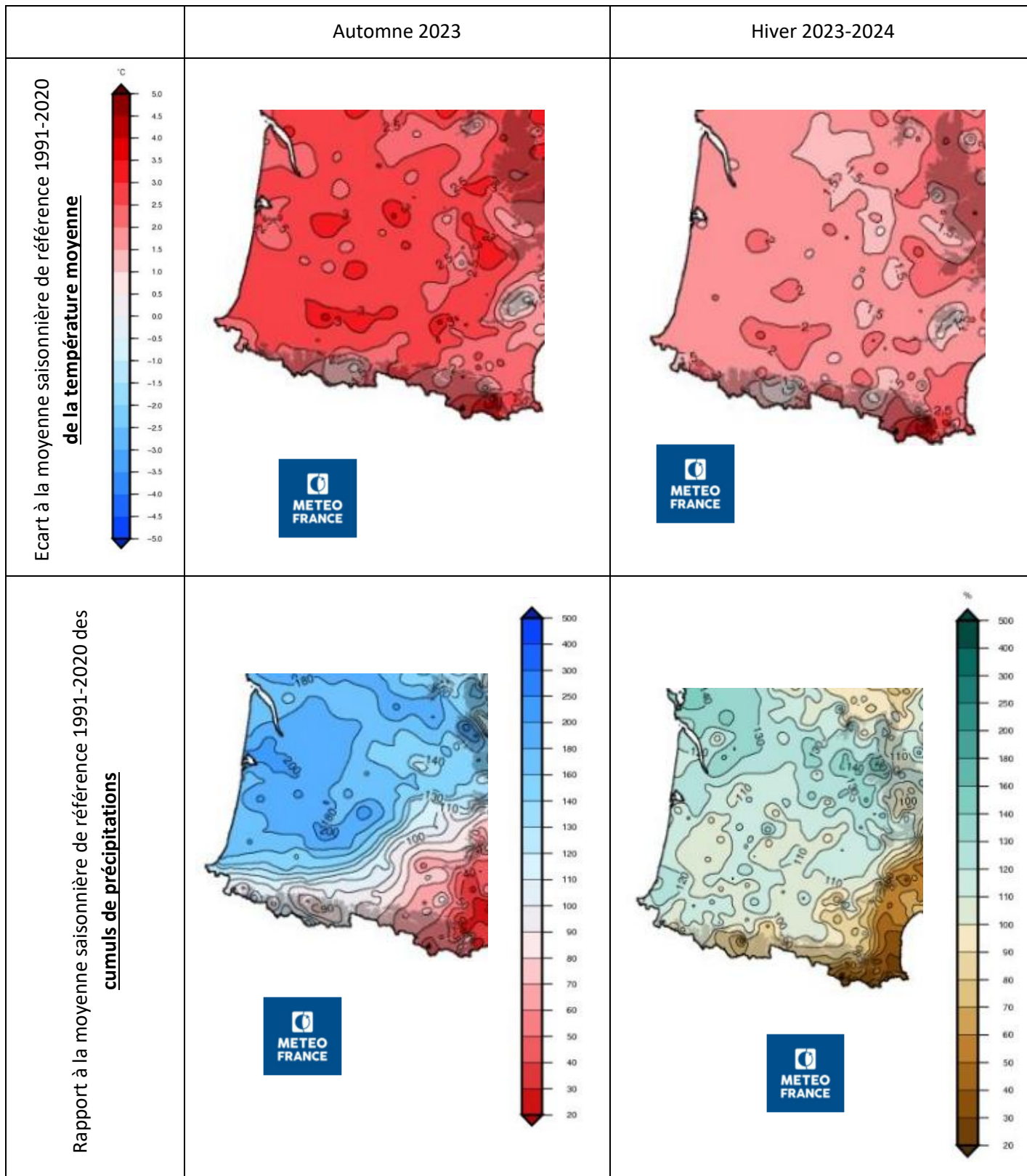
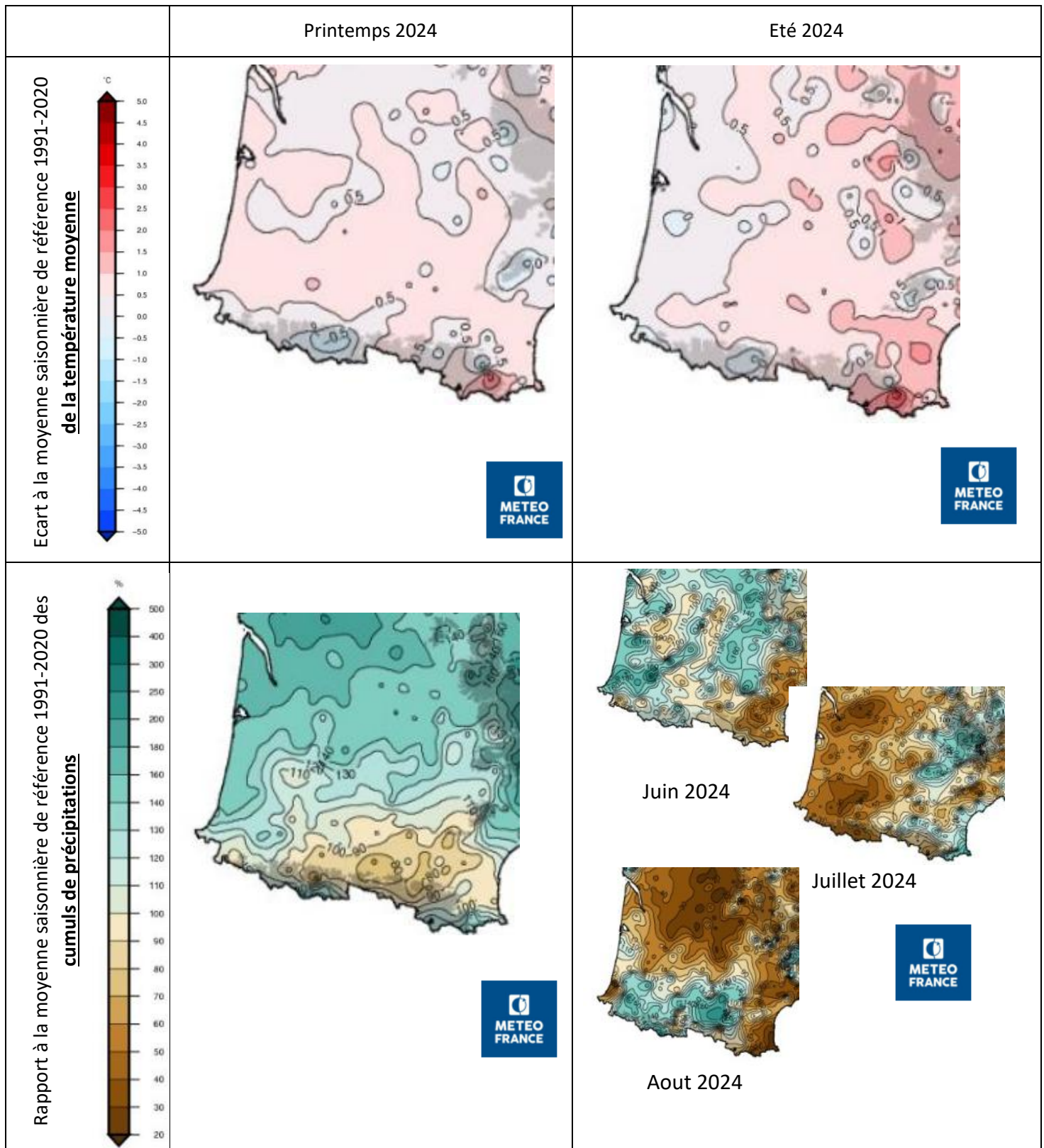


Figure 3 : Ecart à la moyenne de pluviométrie et températures du printemps et l'été 2024 (Source : Météo France)



L'analyse qui est produite ci après se réfère aux moyennes interannuelles observées entre 1991 et 2020 (pluie et températures essentiellement) et se focalise sur le Sud Ouest.

Automne 2023: Dans la continuité de ce qui est observé régulièrement ces dernières années, l'année hydrologique 2023-2024 sur le Sud-Ouest a débuté avec des températures bien supérieures aux moyennes interannuelles (entre 2 et 3°C). Les premiers apports pluviométriques significatifs ont été observés à la mi octobre et ont été très importants jusqu'à fin novembre au niveau du bassin de l'Adour: la pluviométrie à Mont de Marsan en octobre et novembre 2023 a été respectivement 2 et 2,5 fois supérieures aux moyennes interannuelles. Les Pyrénées et son piémont ont été bien moins arrosés à l'automne 2023.

Hiver 2023-2024: l'hiver 2023-2024 se distingue par des températures supérieures aux moyennes interannuelles (environ +1 à +2°C) et un excédent pluviométrique moyen d'environ 10 à 20% sur la plaine avec une alternance de périodes sèches et de périodes plus humides.

Printemps 2024 : le début du printemps présente des cumuls pluviométriques déficitaires par rapport aux moyennes interannuelles de référence. A partir de la mi-mars, les températures élevées pour la saison ont conduit à la fonte précoce du manteau neigeux pyrénéen (1,5 mois à l'avance) : le 06/04 une température maximale de 32°C a été relevée par exemple à Pau (soit 10°C au-dessus des normales de saison). De début mai et jusqu'à la fin juin, une succession de dépressions et d'épisodes orageux a touché le Sud-Ouest avec des cumuls pluviométriques très hétérogènes et extrêmes à certains endroits. Cette sécheresse puis ces orages expliquent les fortes variations au niveau des cumuls observés sur le printemps (cf carte ci avant). Suite à un rafraîchissement notable sur la fin du printemps, les températures ressortent à des niveaux globalement légèrement supérieurs aux normales de saison sur le Sud-Ouest pour le printemps 2024.

Été 2024 : Durant l'été, de nouveaux orages ont été observés mais ils ont été moins fréquents que de mi-mai à fin juin. D'intensités variables, les orages ont impacté les bassins de plaines mais également les bassins pyrénéens (avec des fréquences plus ou moins marquées). Sur l'ensemble de l'été, la pluviométrie a été proche des normales de saison avec une grosse hétérogénéité en fonction des mois : juin humide, juillet très sec, août très hétérogène en fonction des secteurs mais globalement humide pour le bassin de l'Adour. On retiendra les épisodes pluvieux du 13-14/08 (plutôt bassin Garonne/Neste) puis celui généralisé du 29/08 au 04/09 qui sont venues respectivement freiner puis stopper globalement les réalimentations. En termes de températures, l'été 2024 sur le Sud-Ouest ressort comme légèrement plus chaud que la normale d'environ +0,5, à + 1°C. Des épisodes de fraîcheur parfois assez marquée ont alterné avec quelques pics de chaleur jusqu'à mi-juillet puis une chaleur plus durable s'est installée sur une grande partie du territoire avec deux vagues de chaleur successives de fin juillet à mi-août (29/07-02/08 puis 06-13/08).

3 GESTION ESTIVALE DE LA CAMPAGNE 2024 SUR LES SOUS AFFLUENTS DE L'ADOUR

3.1 Contexte général de la gestion

Les réserves naturelles et stockées ont été peu sollicitées durant la campagne 2023, le stock global au 01/10/2023 étant d'environ 40% (là où à la même période en 2022 il était inférieur à 10%). Suite à un automne et un début d'hiver 2023-2024 très humide, le remplissage des bassins de l'Adour était quasi effectif au 1^{er} janvier (92%).

A partir de mi-mai 2024, une séquence humide s'est de nouveau installée jusque début juillet (comme en 2023). Dans ce contexte, la recharge des réserves naturelles ou stockées de l'Adour a perduré jusque début juillet et les premiers besoins agronomiques ont été satisfaits grâce aux apports pluvieux directs. De plus, les différents affluents de l'Adour ont ainsi présenté une bonne hydraulité jusqu'au début du mois de juillet (pour l'Adour cela a même perduré jusque début août).

Les réalimentations depuis les différents réservoirs ont été enclenchées tardivement à partir de début juillet à des intensités modérées (les dates précises de début de réalimentation sont indiquées dans le tableau suivant). Le taux de remplissage des réservoirs de l'Adour était encore de 99% au 11/07/2024 (88% à la même période en 2023). A titre de comparaison, en 2022, les premiers lâchers avaient commencé début juin pour la plupart des axes réalimentés.

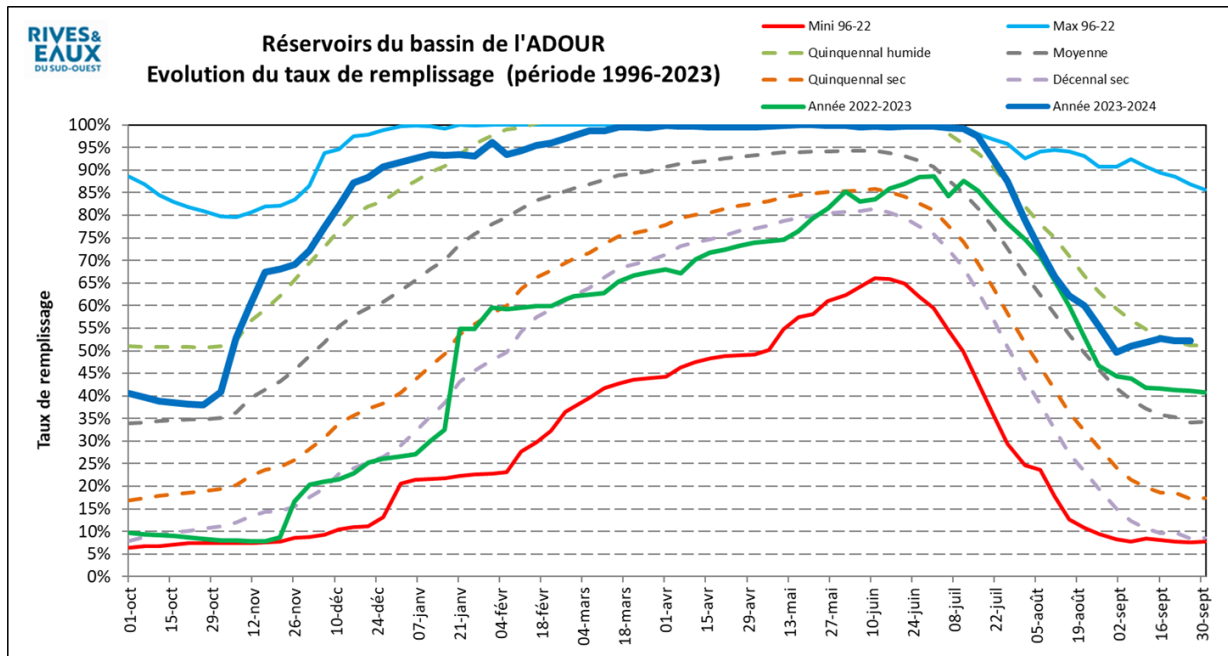
Tableau 1 : Dates de début de réalimentation pour chaque axe de gestion 2023 et 2024

		Dates 1 ^{er} lâcher 2024	Dates 1 ^{er} lâcher 2023
ARROS	ARRET-DARRE - Esteous	10-juil	09-juil
	ARRET-DARRE - Arros	15-juil	14-juil
MIDOUR 32	BOURGES	13-juil	20-juil
	LAPEYRIE	13-juil	20-juil
	MARIBOT	13-juil	20-juil
MIDOUR 40	CHARROS	29-juil	20-juil
MIDOU 40	ARTHEZ	11-août	14-juil
DOUZE 32	ST-JEAN	10-juil	16-juil
DOUZE 40	TAILLURET	09-juil	12-juil
ADOUR	LATRILLE	26-juil	18-août
	BROUSSEAU	04-juil	29-juin
	LOURDEN	04-juil	29-juin
	RENUNG	07-juil	03-juil
	FARGUES	26-juil	08-août
ADOUR AMONT	LAC BLEU – GREZIOILLES-BARNE - GRAVIERE	06-août	17-juil
LOUET	LOUET	04-juil	-
LEES	GABASSOT	14-juil	06-août
	GABAS - LEES	13-juil	05-juil
BAHUS	MIRAMONT	13-juil	01-juil
GABAS	COUDURES	22-juil	10-juil
	GABAS	09-juil	05-juil
LOUTS	HAGETMAU	26-juil	13-juil
LUY DE F	BALAING	12-juil	13-juil
LUY DE B	SERRES-CASTET	16-juil	13-juil
	AYGUELONGUE	14-juil	18-juil
	AUBIN	13-juil	10-juil

Les réalimentations se sont progressivement accentués de la mi juillet jusqu'à fin juillet. Les lâchers maximums ont été observés sur cette fin juillet et début aout puis sur une semaine entre les pluies du 14/08 et celles du 29/08 (besoins agronomiques forts). La succession d'orages de la fin aout et début septembre est venue stopper les réalimentations en relançant significativement l'hydraulicité des affluents de l'Adour et en satisfaisant les derniers besoins agronomiques. L'étiage a repris ponctuellement à partir du 20/09 sur certains axes avec des faibles besoins de réalimentation (Gabas/Lees notamment). Concernant le bassin de l'Adour, les événements pluvieux répétés de septembre et notamment ceux significatifs du 07/09 et du 21/09 ont permis de relancer pleinement l'hydraulicité de l'Adour (vigilance jaune crue sur l'Adour amont les 08-09/09).

Le graphique suivant donne une vision d'ensemble des stocks disponibles dans les retenues du bassin de l'Adour et montre le caractère favorable de l'année, avec des stocks suffisants pour réalimenter les rivières concernées (courbe d'évolution 2024 toujours au dessus de la moyenne interannuelle et souvent proche d'une évolution de type quinquennale humide).

Figure 4 : Evolution du taux de remplissage global des retenues du bassin de l'Adour en 2023-2024



Les évolutions des débits sur les différents axes gérés de l'Adour sont illustrées ci-après et en annexes. On retrouve à chaque fois les grands principes de représentations suivants :

- En vert : l'évolution du débit de la station de référence à l'aval de l'axe géré. Pour ces stations il est à noter que nous distinguons la notion de « QMJ opérationnel » de celle de « QMJ validé » :
 - Le « QMJ opérationnel » correspond au débit moyen journalier « opérationnel » c'est-à-dire qui était à disposition des opérateurs GDE en temps réel. Concrètement, ce débit moyen journalier est la valeur de QMJ enregistrée le lendemain (J+1) à 12h. Une absence de valeur correspond ainsi à une station qui ne présentait pas de donnée journalière le lendemain à 12h (ie pas de donnée lors du point de gestion matinal) ce qui reste une information intéressante en soit.
 - Le « QMJ validé » correspond au débit moyen journalier validé par les services d'hydrométrie compétents (DREAL et/ou Rives et Eaux) a posteriori. Une différence entre le « QMJ opérationnel » et le « QMJ validé » marque ainsi un changement de la courbe de tarage a posteriori.
- En noir ou couleur sombre : l'évolution du débit lâché depuis la (les) retenue(s) amont.
- En bleu histogramme : l'évolution de la pluie au niveau du pluviomètre le plus proche.
- En violet pointillé : l'évolution du débit seuil de gestion visé durant la campagne. Lorsque la fin des réalimentations a été atteinte le trait violet disparaît (fin de la durée réglementaire atteinte, fin du stock...).

- En gris/jaune/orange/rouge : respectivement l'évolution des débits Qvigilance/QA/QAR/DCR au niveau de la station de référence selon l'ACI Adour 2024

3.2 Les Arrêtés Préfectoraux pris en 2024

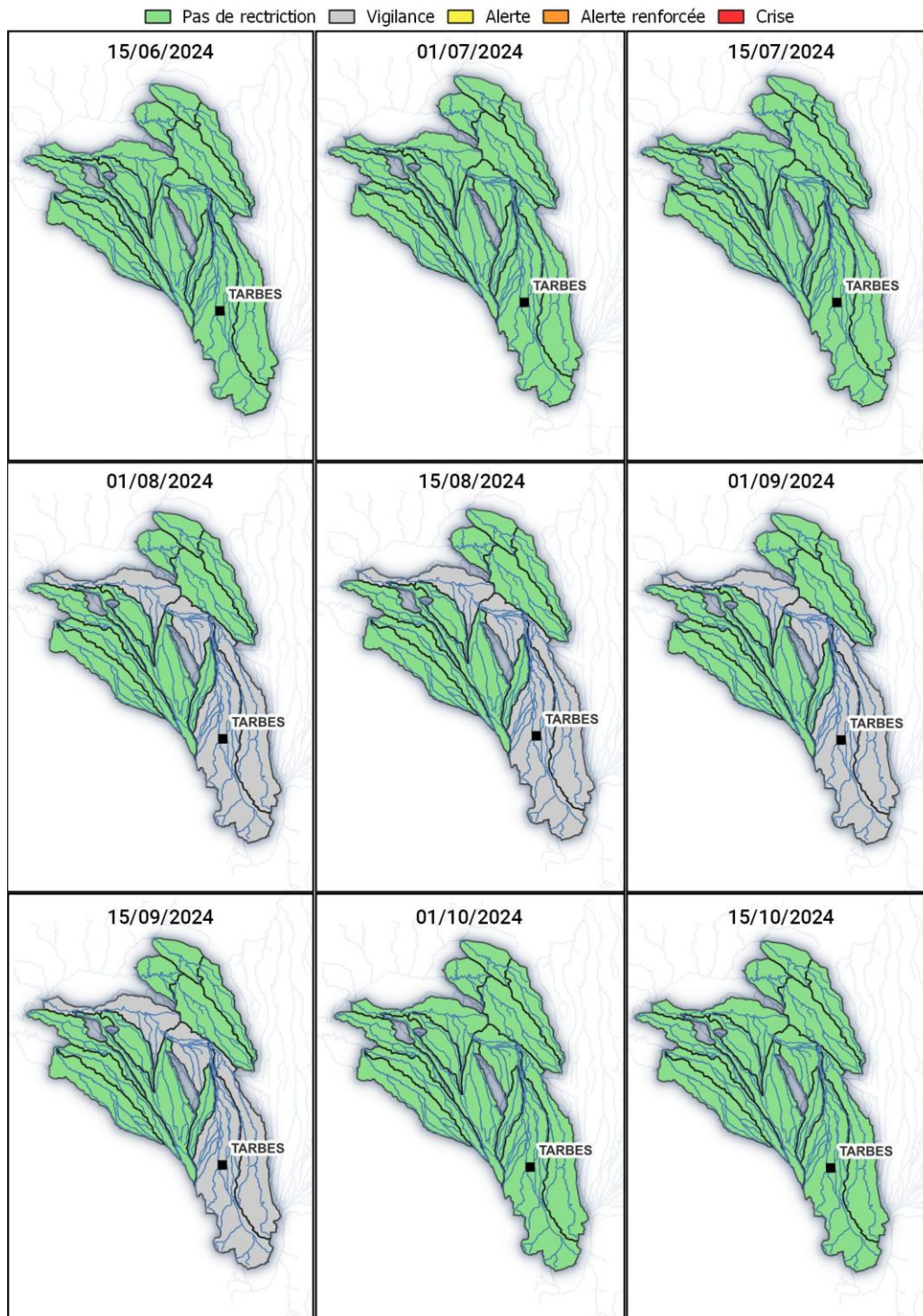
Dans ce contexte de gestion, moins tendu qu'en 2023 et surtout 2022, aucun arrêté préfectoral impliquant des restrictions n'a été pris, seulement des arrêtés spécifiant des entrées en vigilance même durant « l'arrière-saison » où les étiages peuvent être marquées mais peu en 2024:

Tableau 2 : Prise des arrêtés préfectoraux sur les zones d'alerte des affluents de l'Adour en 2024 – Pour les axes réalimentés

		Passage en vigilance	Passage en alerte	Passage en alerte renforcée	Passage en crise
ARROS	ARRET-DARRE - Esteous		/	/	/
	ARRET-DARRE - Arros	31/07 : AP 65-2024-07-31-00008	/	/	/
MIDOUR 32	BOURGES –LAPEYRIE-MARIBOT		/	/	/
MIDOUR 40	CHARROS		/	/	/
MIDOU 40	ARTHEZ		/	/	/
DOUZE 32	ST-JEAN		/	/	/
DOUZE 40	TAILLURET		/	/	/
ADOUR MEDIAN	LATRILLE- BROUSSEAU-RENUMG-FARGUES- LOURDEN	26/07 : (AP 2024-998)	/	/	/
ADOUR AMONT	Hautes Pyrénées (65)	31/07 : AP 65-2024-07-31-00001	/	/	/
	Gers (32)	03/08 : AP 32-2024-08-03-00002	/	/	/
	Landes (40)	08/08 : AP 32-2024-1080	/	/	/
GABAS-LEES	GABAS	14/08 : AP n°2024-1123	/	/	/
	GABAS transfert LEES		/	/	/
BAHUS	MIRAMONT		/	/	/
LOUTS	HAGETMAU		/	/	/
LUY DE F	BALAING	08/08 : AP n°2024-1080	/	/	/
LUY DE B	SERRES-CASTET- AYGUELONGUE-AUBIN	/	/	/	/

A noter que ce sont uniquement les axes réalimentés qui sont visés dans la présente note et le tableau ci-dessus. De plus, l'état de vigilance n'a pas été uniformément considéré sur le territoire alors que sur l'ensemble des axes, la gestion a été réalisée en visant une valeur comprise entre le seuil d'Alerte et le seuil de vigilance. La question reste ouverte sur la manière de gérer cet état de vigilance au niveau des axes réalimentés dont le fonctionnement diffère grandement en comparaison aux axes non réalimentés : passer en vigilance dès le début des réalimentations, attendre d'observer un sous passage du seuil de vigilance, ne pas considérer cet état de vigilance... Une solution pourrait être de bien distinguer dans l'ACI les axes non réalimentés des axes réalimentés qui ont une gestion bien spécifique.

Figure 5 : Evolution des différentes mesures prises sur les zones d'alerte des affluents de l'Adour en 2024



La possibilité de dégradation des objectifs de débit visés par les réalimentations accompagnées de mesures de restrictions temporaires des usages de l'eau permises par l'arrêté cadre interdépartemental Adour n'a pas été utilisée en 2024. L'Adour médian est le seul axe où s'est vraiment posé la question d'un passage en alerte lors de la réunion visio du 30/08. Les pluies du 29/08 au 04/09 ont coupé court aux questionnements puisqu'elles ont permis de relancer significativement l'hydraulicité de l'Adour.

3.3 Les commissions de gestion en 2024

L'institution Adour et Rives et Eaux animent des commissions de gestion pour chaque axe réalimenté tout au long de l'été afin de créer des moments d'échanges entre gestionnaires et préleveurs. Cette instance de concertation permet d'améliorer l'efficacité de réalimentation en ajustant les lâchers aux besoins des préleveurs : les besoins en cours et à venir sont évoqués, l'état de la ressource est décrit, les actions envisagées sont discutées... Les différentes commissions de gestion organisées en 2024 sont recensées ci-dessous :

Tableau 3 : Dates des commissions de gestion effectuées en 2024 (réunion présentielle ou visio)

		Début de campagne	Milieu et fin de campagne	Nombre total de réunions/visios
ARROS - ESTEOUS	ARRET-DARRE	01/07	5 Visios : 29/07, 05/08, 12/08, 19/08 et 26/08	6
MIDOUR-DOUZE 32	BOURGÉS-LAPEYRIE-MARIBOT et SAINT JEAN	25/06	12 Visios : 10-16-19-23-26/07 puis 02-13-14-21-28/08 et 04-11/09	13
MIDOUR et Douze 40	ARTHEZ - CHARROS et TAILLURET	25/06	/	
ADOUR-MEDIAN	LATRILLE- BROUSSEAU-RENUMG-FARGUES- LOURDEN	14/06	30/08	2
LOUET	LOUET	24/06	/	1
ADOUR-AMONT	LAC BLEU - GREZIOILLES-BARNE - GRAVIERE	05/07	25/07, 07/08 et 29/08	4
GABAS-LEES	GABAS-COUDURES	20/06	06/08 30/08	3
BAHUS	MIRAMONT	14/06	10-16-19-24-30/07 puis 02-09-16-23-30/08 et 06/09	12
LUY DE Fr et DE BEARN et LOUTS	BALAING et SERRES-CASTET-AYGUELONGUE-AUBIN et HAGETMAU	20/06	06/08 30/08	3
Total	Tous les affluents Adour			44 réunions/visios

Depuis la campagne 2022, une des spécificités est le grand nombre de réunions avec les représentants des sous-secteurs ou en séance plénière (11 en 2022 et 12 en 2023 juste sur l'axe Midour amont). Ce nombre a ainsi quadruplé sur le Midour amont par rapport aux campagnes avant 2022 (le nombre de réunions entre usagers et gestionnaire ne dépassait pas deux à trois réunions : réunion de pré-campagne et une ou deux réunions de crise en milieu d'été). Ces réunions permettent une gestion concertée grâce à des commissions de gestions rapprochées en visio. Bien que chronophage, ce mode de fonctionnement est apprécié de tous avec une connaissance plus fine des besoins en cours et à venir et une meilleure compréhension des actions de gestions par les préleveurs. De plus, une relation de confiance s'est installée entre les différents acteurs ce qui permet d'améliorer la gestion de la ressource.

3.4 Synthèse des différents types de messages de gestion envoyés en 2024

Comment expliqué lors de la réunion du 08/04/2024 au sein de Rives et Eaux avec l'Institution Adour et les différents services de l'état, nous subissons régulièrement des perturbations qui peuvent conduire au sous passage d'un débit objectif sur une durée plus ou moins longue en fonction de la nature et l'ampleur de la perturbation observée. Depuis plusieurs années, suite au diagnostic d'une perturbation qui va impacter les débits sur l'axe de gestion, nous communiquons pour préciser les observations actuelles (débits horaires...) et les actions engagées pour essayer de rétablir la situation au plus vite.

Des messages de gestions ont été envoyés suite à un sous passage du seuil d'alerte pendant 2 jours successifs ou suite au sous passage du débit d'alerte par la moyenne glissante 3 jours. Voici les différents grands types de raisons qui ont conduit au sous passage du débit d'alerte :

- L'augmentation de la pression de prélèvement sans une bonne communication des intentions de prélèvements conduisant à une sous-alimentation de l'axe de gestion (Gabas le 26/07...);
- Le nettoyage du seuil de mesure encombré par des embâcles : ça a été le cas le 24/08 à Laujuzan où la mesure était faussée par la présence de nombreux embâcles présents dans le seuil qui rehaussaient artificiellement la ligne d'eau.

Figure 6 : encombrement du seuil de Laujuzan observé le 24/08



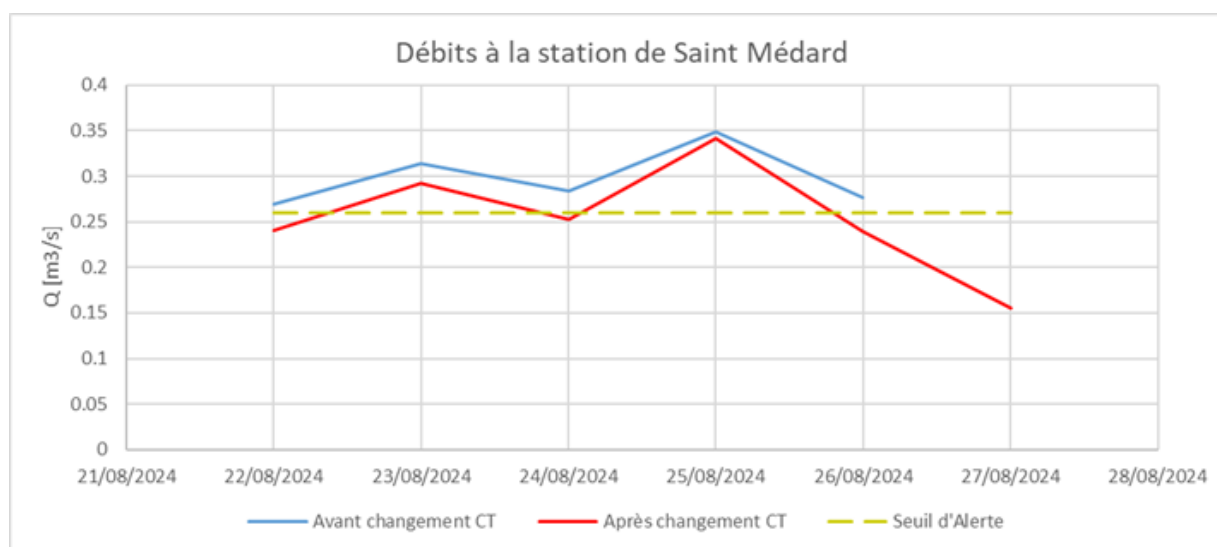
- Des temps de transfert plus lents qu'imaginé suite à une baisse marquée des réalimentations (Bahus le 29/08) ;
- Le changement de courbe de tarage avec application rétroactive. Cela a été le cas pour la station de Saint Médard pour laquelle la courbe de tarage a été changée le 28/08 avec des valeurs de débits journalières complètement changées sur tout 2024 (date d'application de la nouvelle courbe de tarage étant 04/11/2023)

Les valeurs de débits sur les 5 jours précédant le 28/08, avant et après changement de la courbe de tarage à la station de Saint Médard, sont précisées ci-dessous :

Tableau 4 : Impact du changement de la courbe de tarage à Saint Médard sur les valeurs de débits QMJ du 22/08 au 27/08/2024

	Débits à la station de Saint Médard		
	Avant changement CT	Après changement CT	QA
22/08/2024	0.269	0.24	0.26
23/08/2024	0.314	0.292	0.26
24/08/2024	0.284	0.253	0.26
25/08/2024	0.349	0.341	0.26
26/08/2024	0.277	0.239	0.26

Figure 7 : Illustration de l'impact du changement de la courbe de tarage à Saint Médard le 28/08/2024 : sous passément du débit d'alerte les 26 et 27/08



Enfin, le message de gestion envoyé le 23/08/2024 illustre un point qui pose problème aujourd'hui dans la rédaction de l'ACI Adour selon nous (Rives et Eaux et Institution Adour) : le débit mesuré à Audignon est passé sous le débit d'alerte (QA = 600l/s) avec un débit moyen journalier enregistré de 431l/s le 22/08. Les débits des jours précédents avaient été de 601l/s le 21/08 et de 753l/s le 20/08, ce qui a généré une moyenne 3 jours sur les journées du 20-21-22/08 de 595l/s, légèrement inférieure au seuil d'alerte. Le débit journalier du 23/08 a été de 627 l/s et celui du 24/08 de 742 l/s. **La moyenne glissante 3 jours a ainsi mis évidence une situation qui, pour nous, ne méritait pas d'être relevée puisque les actions pour contrer cette baisse étaient déjà engagées.**

4 CONCLUSION

La campagne 2024 (comme la campagne 2023) s'est distinguée par un début de soutien du milieu tardif (suite aux pluies de la fin du mois de de juin 2024) puis par un démarrage des irrigations tardif également (début juillet). Les réalimentations ont progressivement augmenté courant juillet et jusqu'au début du mois d'aout. Les pluies du 13-14 aout ont été suivies d'un pic de prélèvement (étant donné les besoins agronomiques importants autour du 25 aout) avant que les réalimentations ne soient stoppées quasiment partout suite aux pluies abondantes du 29/08 au 04/09.

Les dispositions permises par l'ACI n'ont pas été activées cette année (aucune mesure de restriction prise sur aucun des affluents réalimentés). Il est à noter que le dispositif de points visios resserrés qui est en vigueur sur le Midour et la Douze a été mis en place également sur l'axe Bahus tout au long de la campagne 2024 avec succès : en 2023, cela s'était limité à la fin de campagne, une fois que les tours d'eau avaient été mis en place.

Comme demandé en 2023 et en début de 2024, l'ACI a été révisé au niveau des valeurs seuils de débit des Lées, pour tenir compte de la modulation de ces débits seuils en fonction des débits de l'Adour à Aire sur Adour. Un ajustement du critère de sous passément, qui prend en considération la moyenne glissante 3 jours, serait apprécié pour éviter de se retrouver dans la situation d'Audignon entre le 21-23/08 (cf précisions ci avant). Il serait préférable selon nous, de prendre en considération un critère basé sur le sous passément d'un seuil sur plusieurs jours consécutifs.

Enfin, l'état de vigilance n'a pas été uniformément considéré sur le territoire alors que sur l'ensemble des axes, la gestion a été réalisée en visant une valeur comprise entre le seuil d'Alerte et le seuil de vigilance. La question reste ouverte sur la manière de gérer cet état de vigilance au niveau des axes réalimentés dont le fonctionnement diffère grandement en comparaison aux axes non réalimentés : passer en vigilance dès le début des réalimentations, attendre d'observer un sous passément du seuil de vigilance, ne pas considérer cet état de vigilance... Une solution pourrait être de bien distinguer dans l'ACI les axes non réalimentés des axes réalimentés qui ont une gestion bien spécifique.

5 ANNEXES : GRAPHIQUES SYNTHÈSES

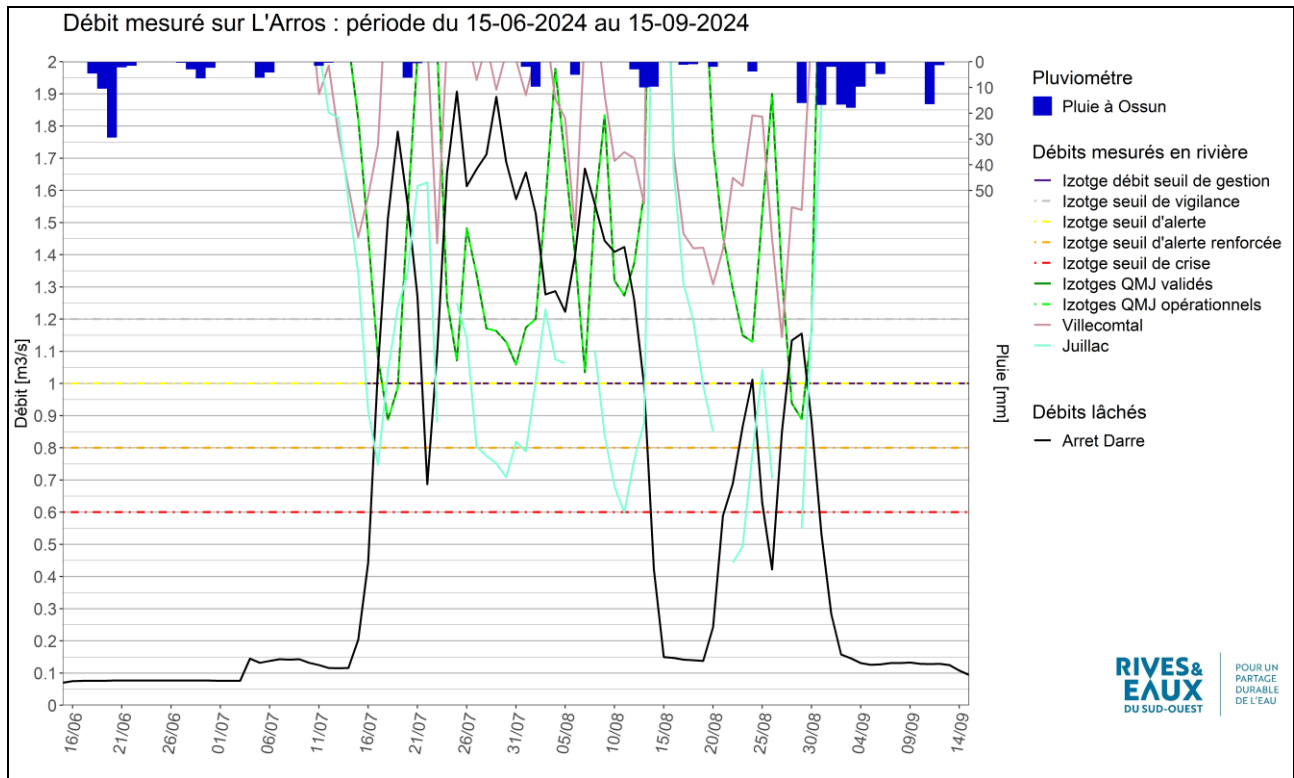


Figure 8 : Débits mesurés sur l'axe Arros en 2024

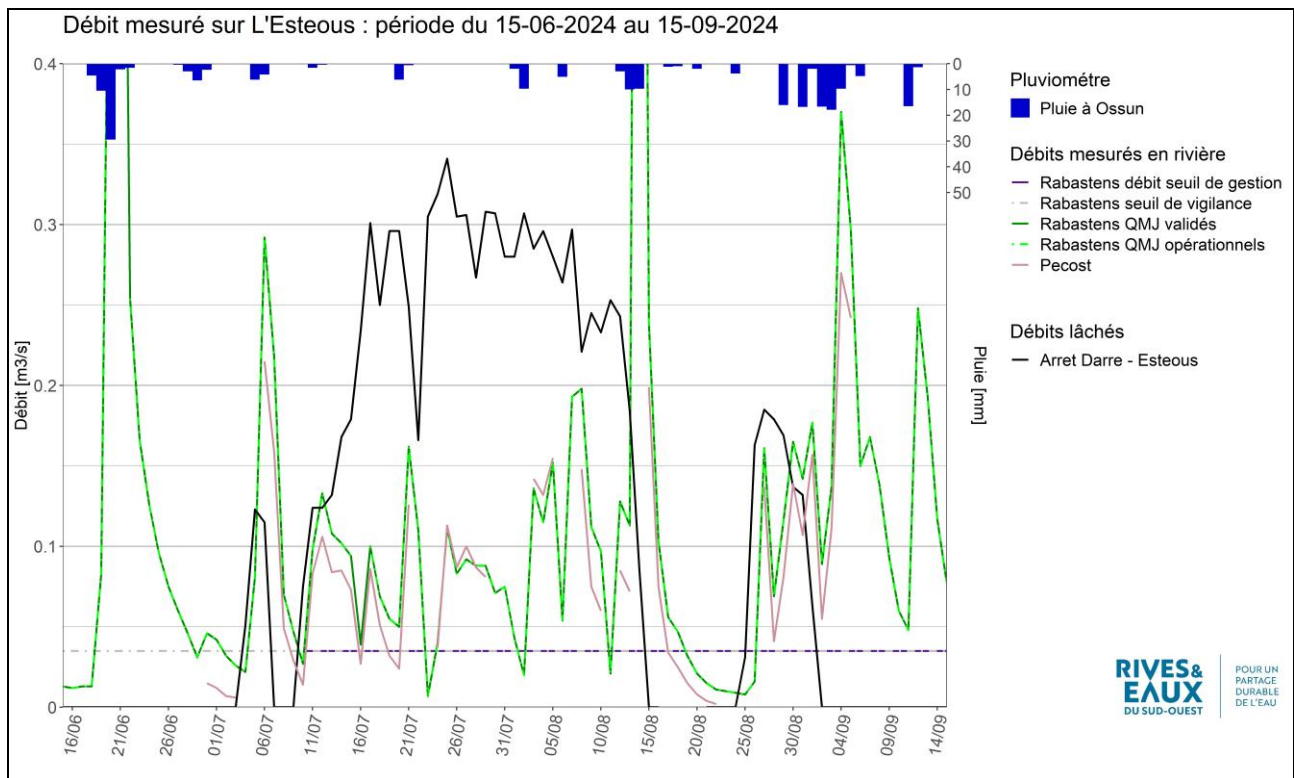


Figure 9 : Débits mesurés sur l'axe Esteous en 2024

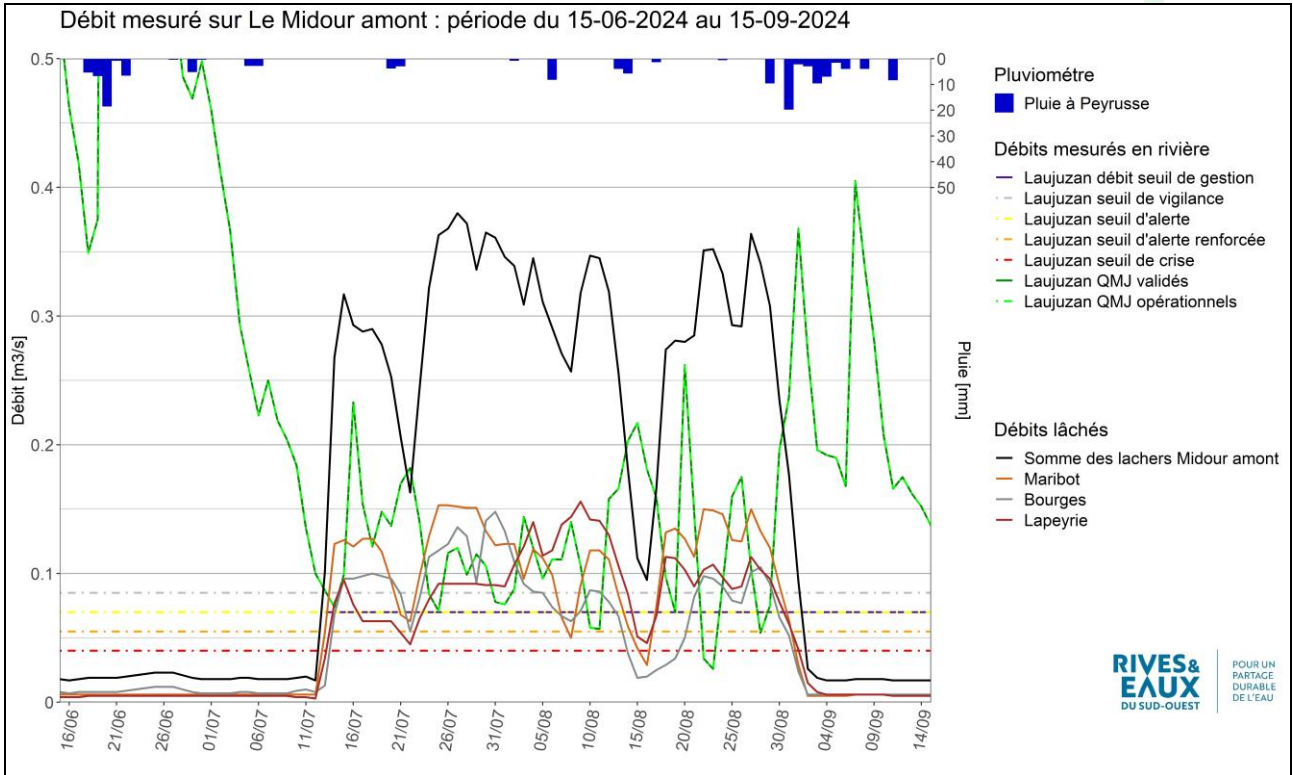


Figure 10 : Débits mesurés sur l'axe Midour 32 en 2024

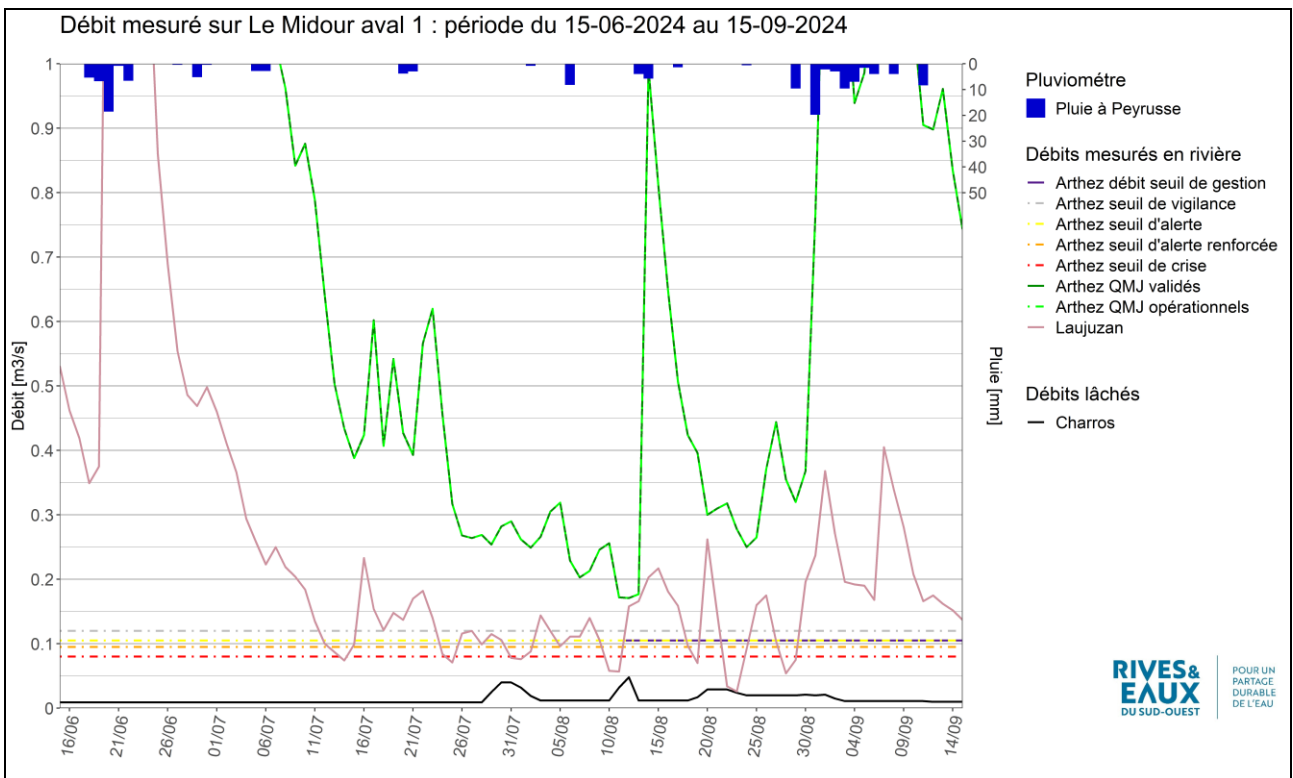


Figure 11 : Débits mesurés sur l'axe Midour 40 (Charros) en 2024

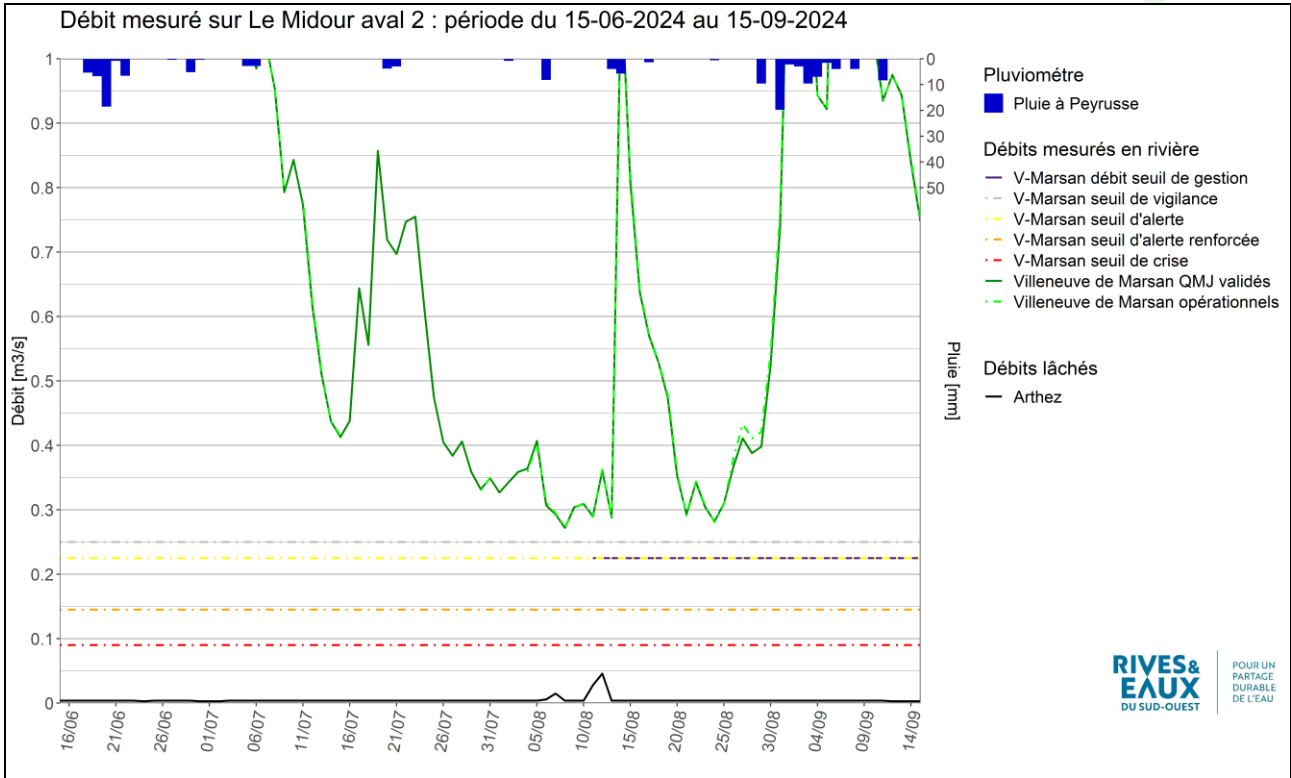


Figure 12 : Débits mesurés sur l'axe Midour 40 (Arthez) en 2024

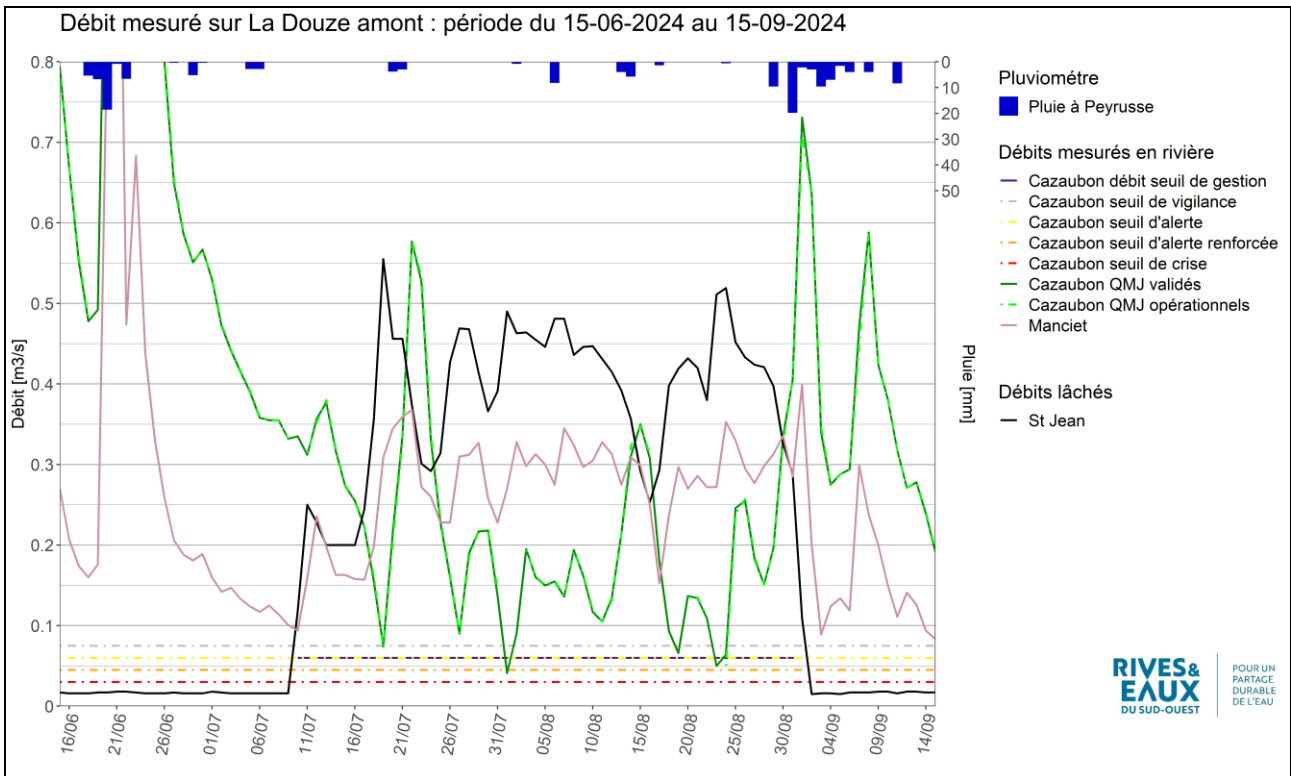


Figure 13 : Débits mesurés sur la Douze 32 en 2024

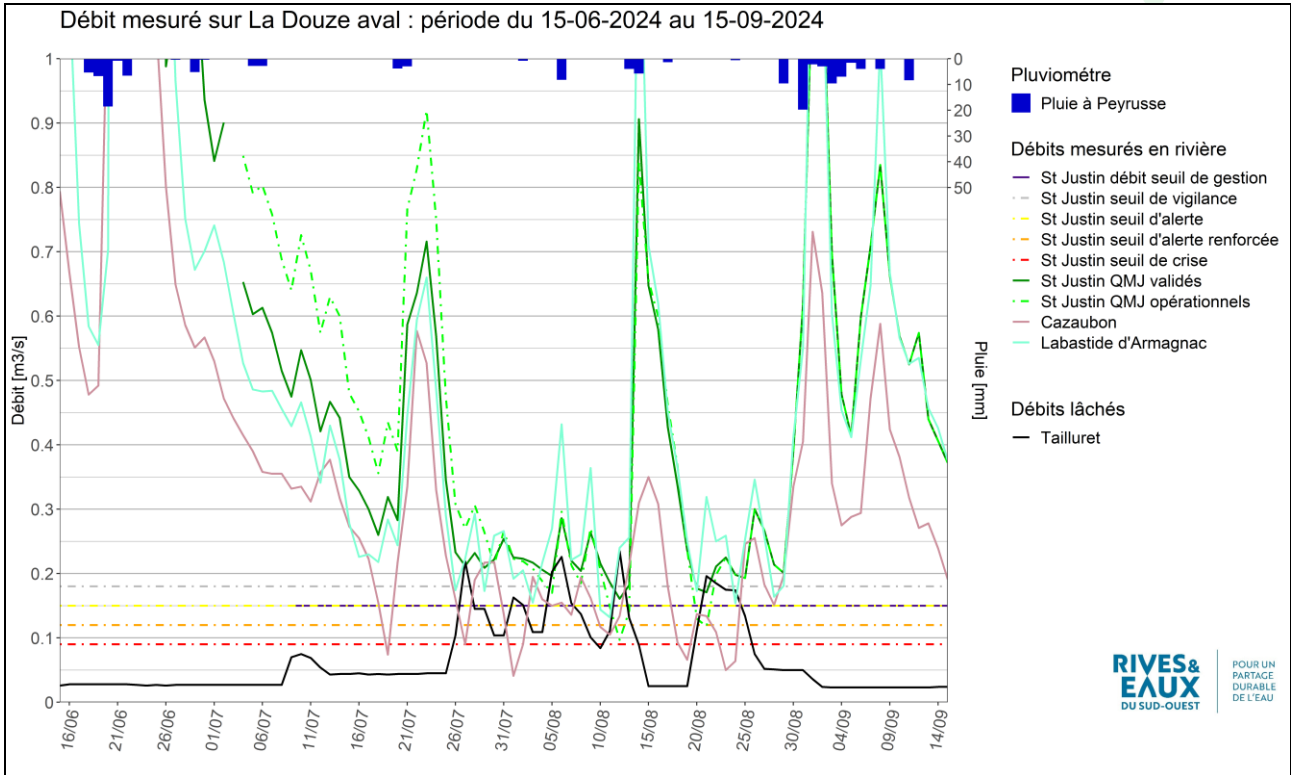


Figure 14 : Débits mesurés sur la Douze 40 en 2024

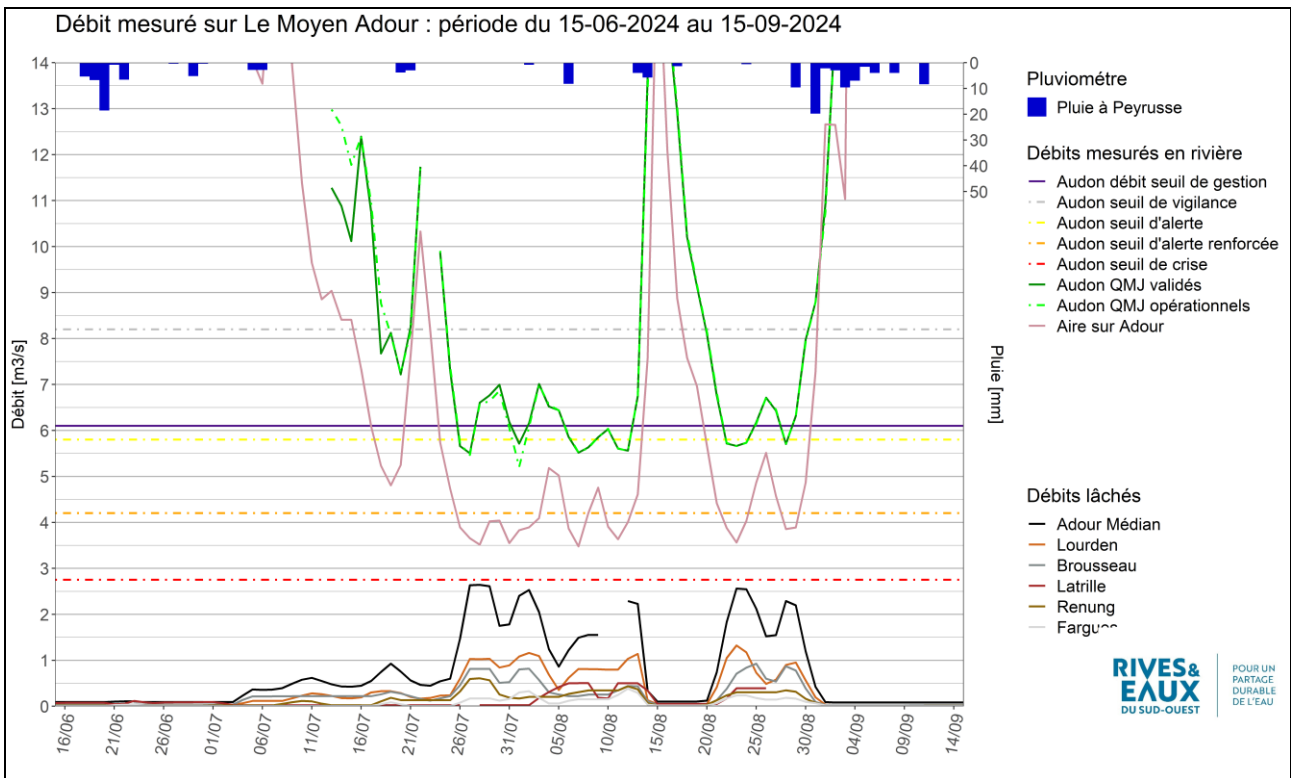


Figure 15 : Débits mesurés sur l'axe Adour médian en 2024

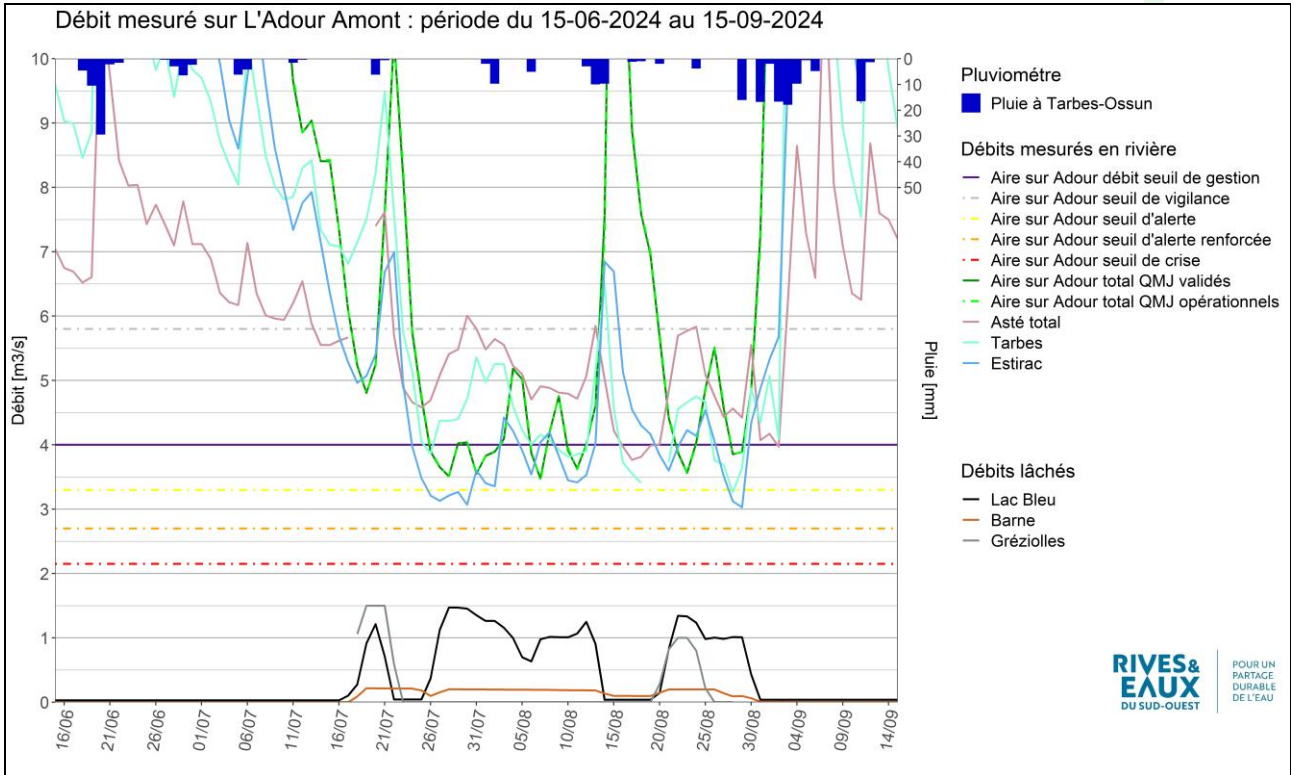


Figure 16 : Débits mesurés sur l'axe Adour Amont en 2024

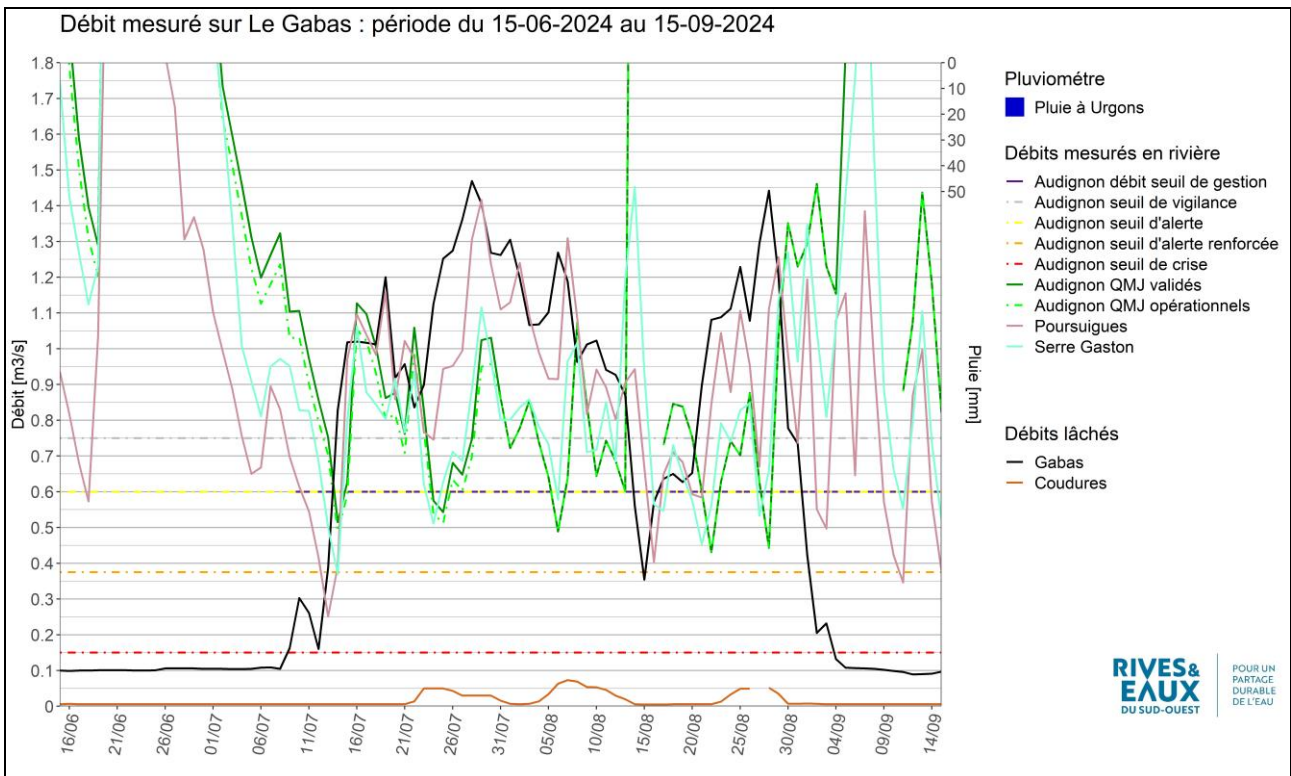


Figure 17 : Débits mesurés sur l'axe Gabas en 2024

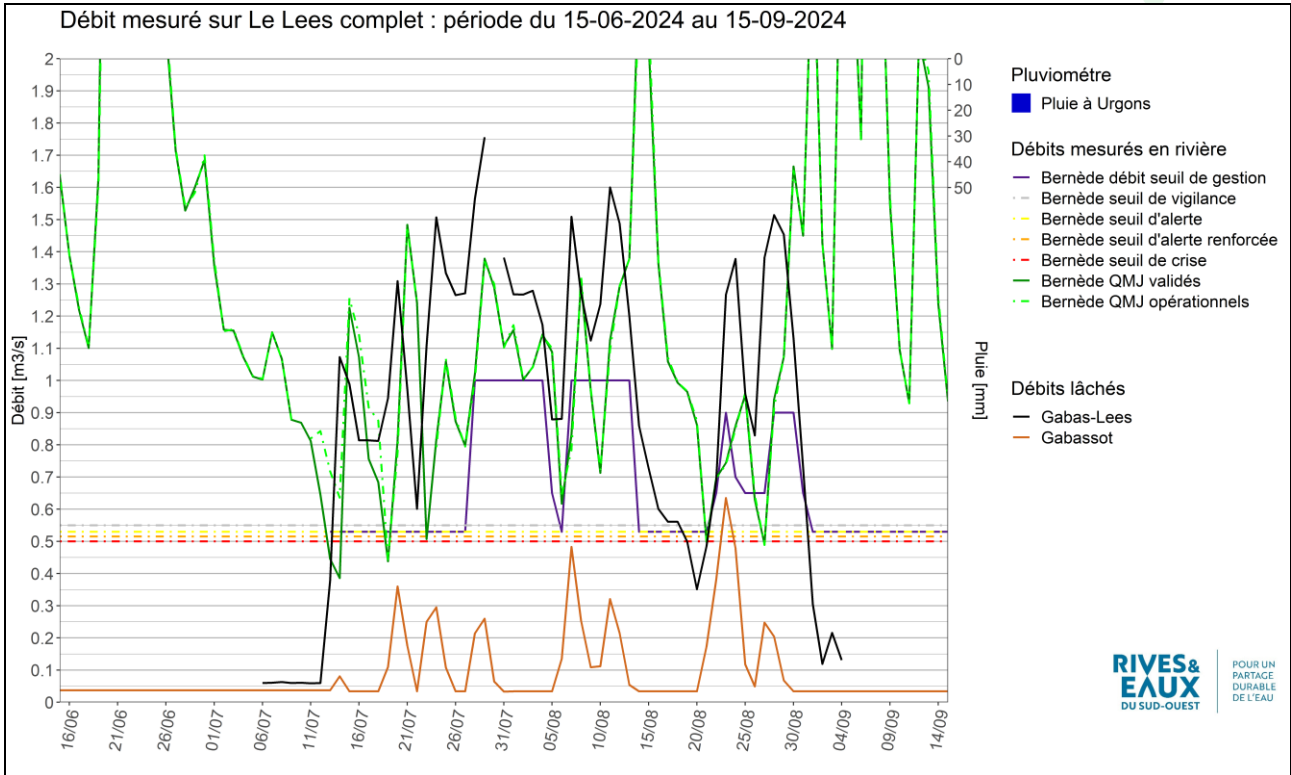


Figure 18 : Débits mesurés sur l'axe Lees en 2024

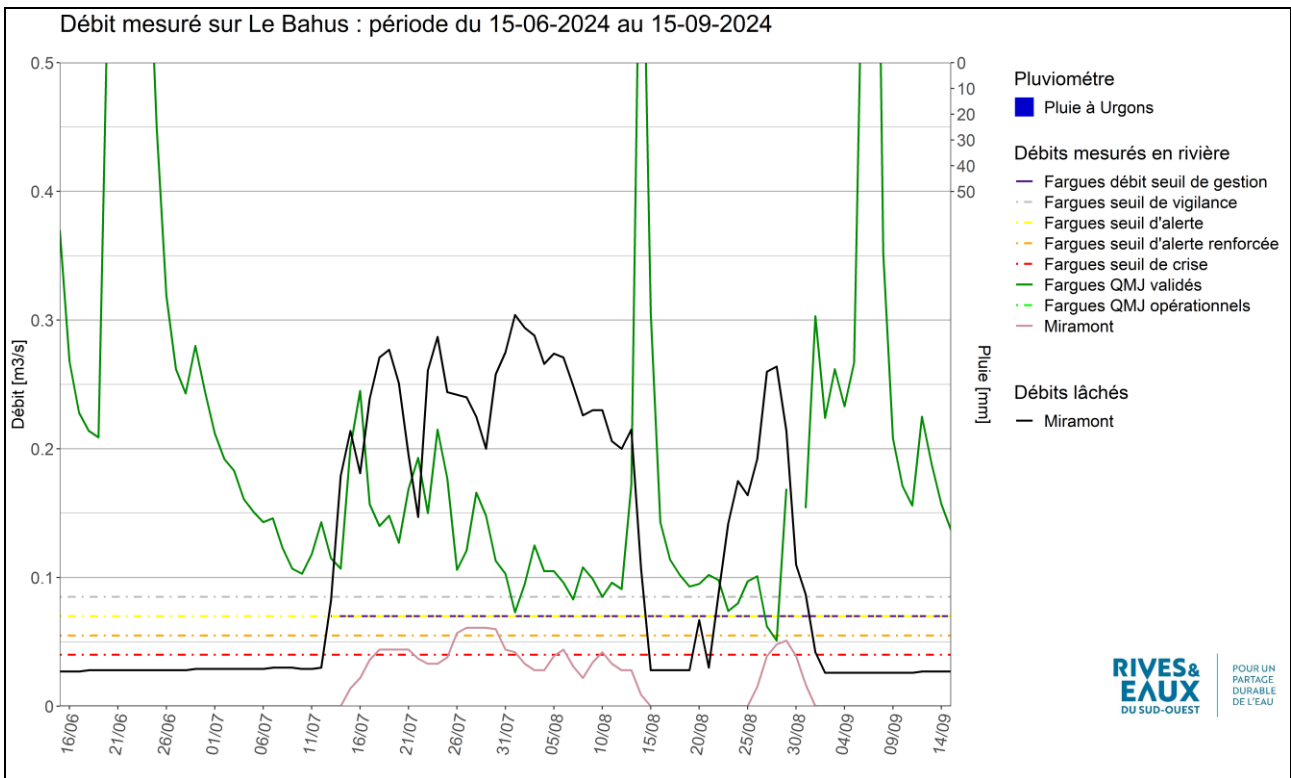


Figure 19 : Débits mesurés sur l'axe Bahus en 2024

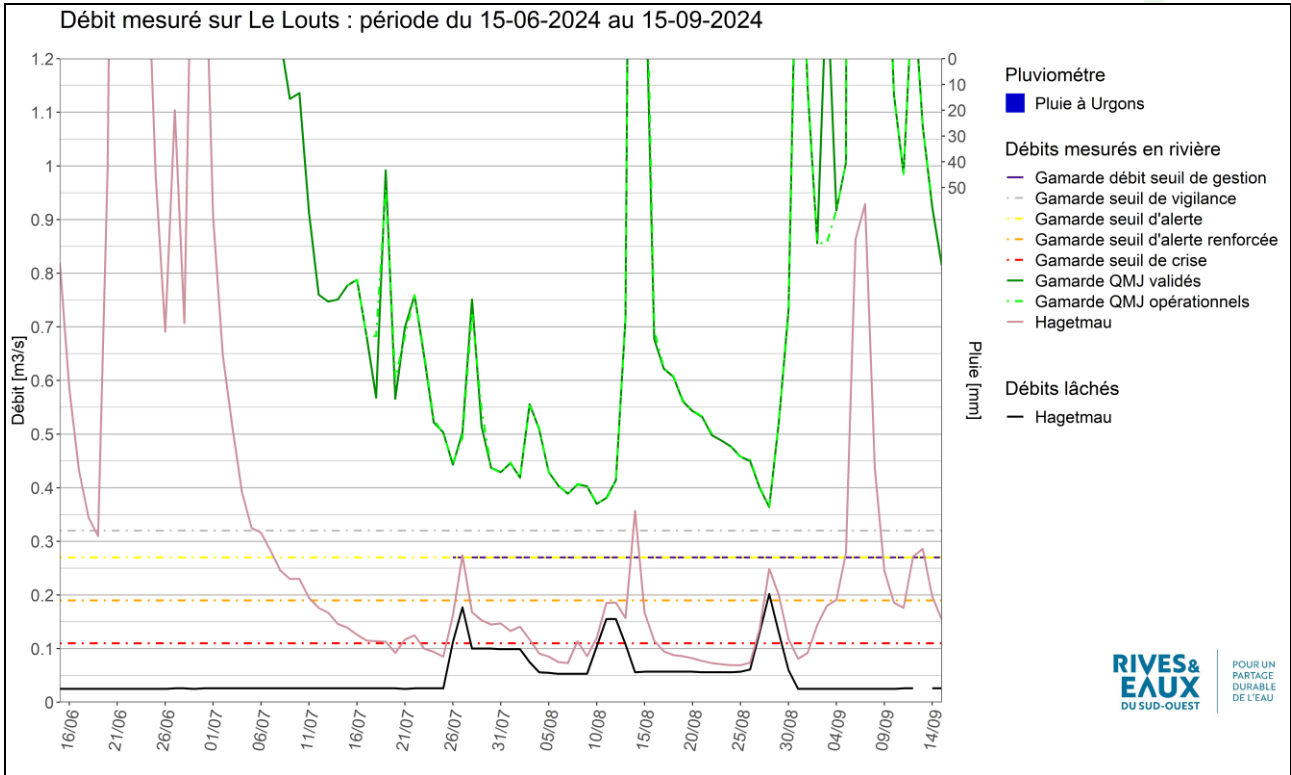


Figure 20 : Débits mesurés sur l'axe Louts en 2024

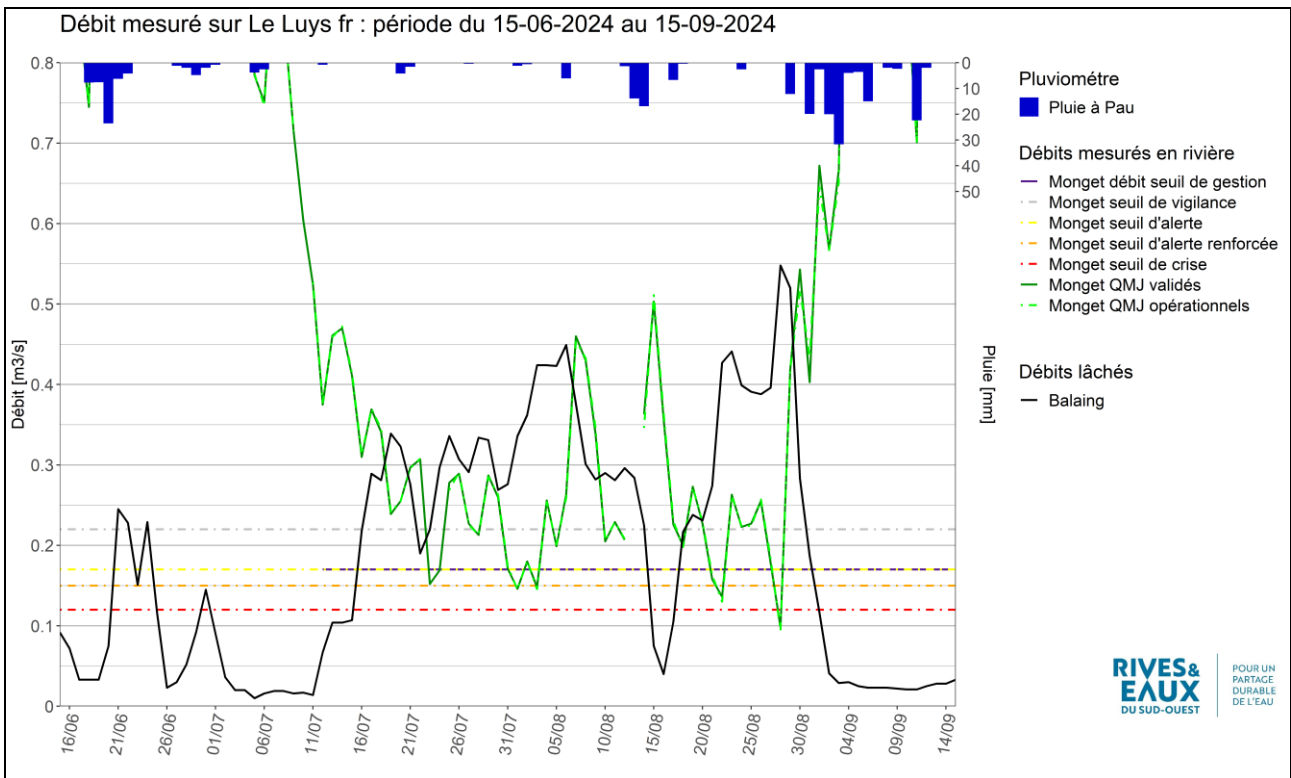


Figure 21 : Débits mesurés sur l'axe Luys de France en 2024

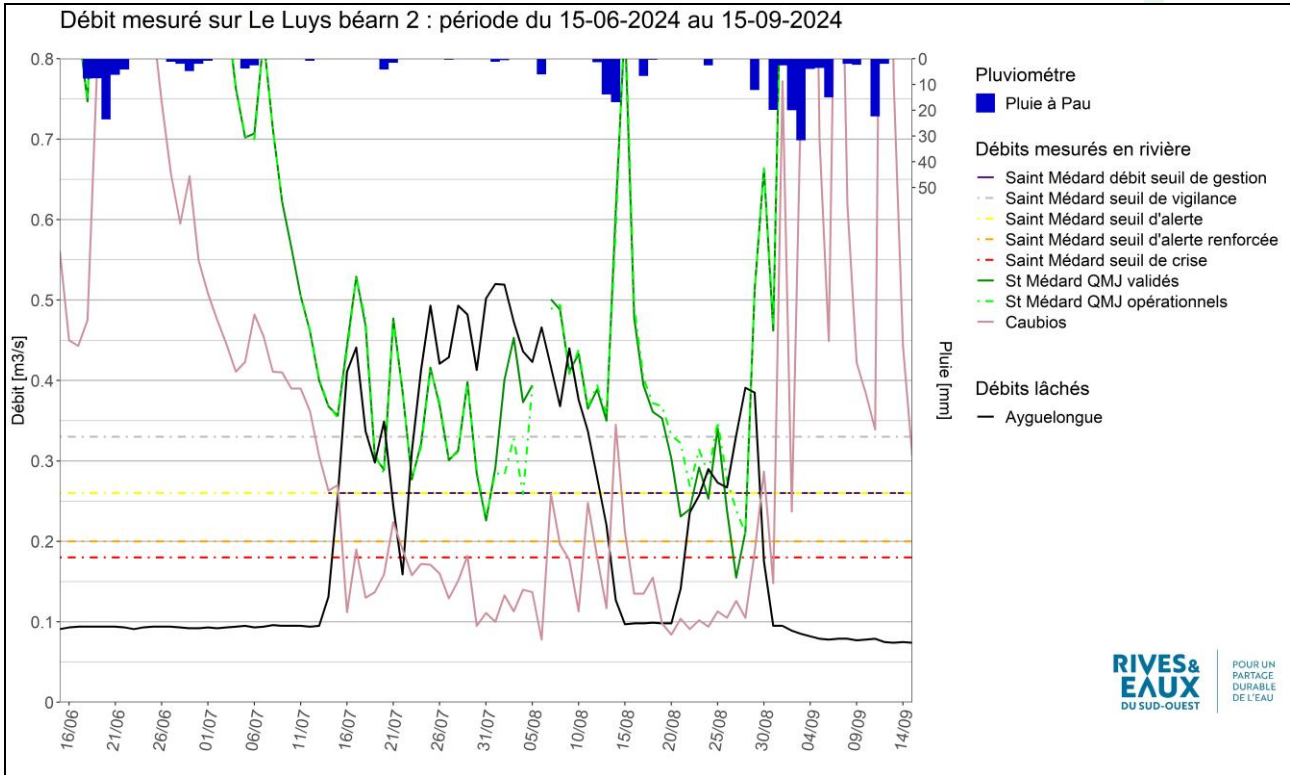


Figure 22 : Débits mesurés sur l'axe Luys de Béarn (Saint Médard) en 2024

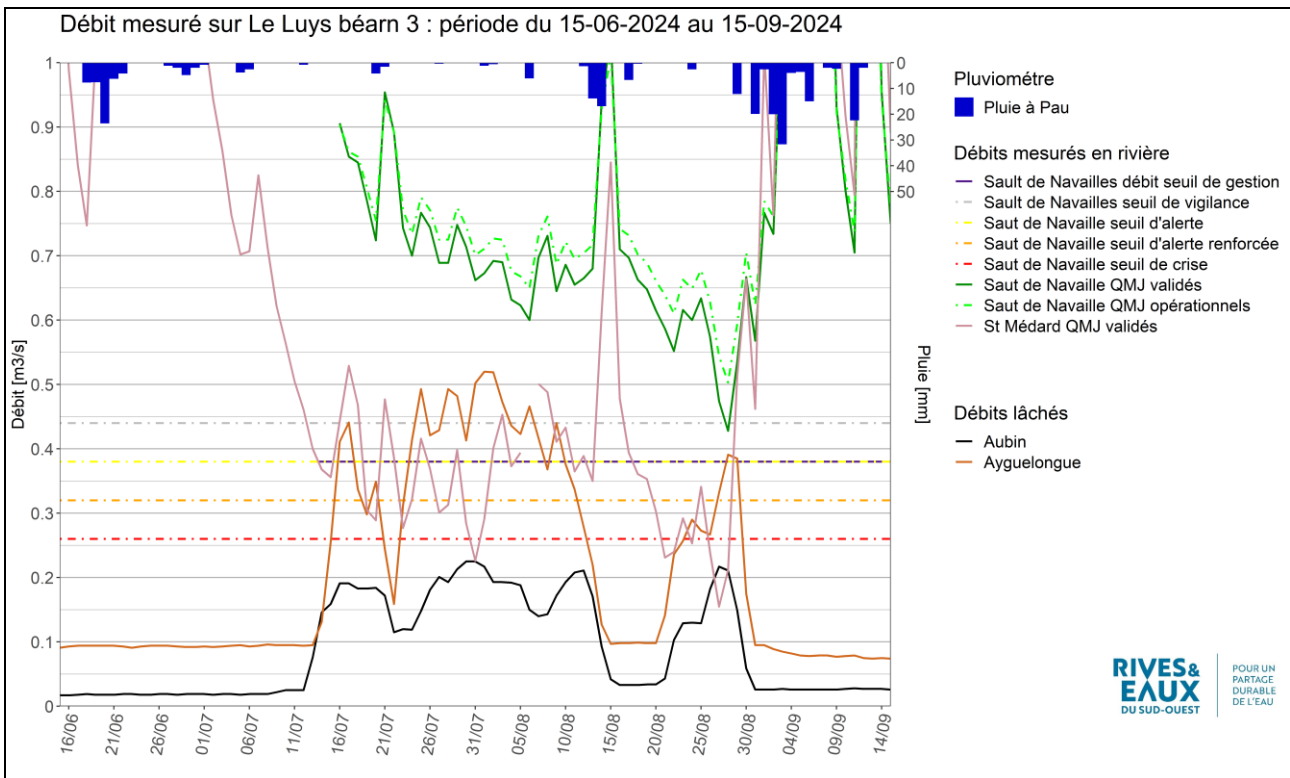


Figure 23 : Débits mesurés sur l'axe Luys de Béarn (Sault de Navailles) en 2024